

exemplaire pour l'association

## ECOLE DE MUSIQUE

**Le son de l'Horizon**

ASSOCIATION HORIZONS

99, Montée de la Grande Côte - 69001 LYON

Tel : 09 50 75 67 57

e-mail : [leson.lyon@free.fr](mailto:leson.lyon@free.fr)

<https://www.association-horizons.com/musique/>

<https://www.facebook.com/ecoledemusique.lesondelhorizon>

### FICHE D'INSCRIPTION MUSIQUE 2021/2022

COURS DE : .....HORAIRE : .....

NOM/PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

POUR LES ENFANTS : Nom du responsable légal :

.....

ADRESSE : .....

.....

TEL : .....MOBILE : .....

E-MAIL : .....

tarif .....date .....prix. ....

Plus Adhésion 15 €

TOTAL .....

MOYEN DE PAIEMENT : chèque espèces

./.. Tourner et signer derrière s'il vous plaît

exemplaire pour l'élève

## ECOLE DE MUSIQUE

**Le son de l'Horizon**

ASSOCIATION HORIZONS

99, Montée de la Grande Côte - 69001 LYON

Tel : 09 50 75 67 57

e-mail : [leson.lyon@free.fr](mailto:leson.lyon@free.fr)

<https://www.association-horizons.com/musique/>

<https://www.facebook.com/ecoledemusique.lesondelhorizon>

### FICHE D'INSCRIPTION MUSIQUE 2021/2022

COURS DE : .....HORAIRE : .....

NOM/PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

POUR LES ENFANTS : Nom du responsable légal :

.....

ADRESSE : .....

.....

TEL : .....MOBILE : .....

E-MAIL : .....

tarif .....date .....prix. ....

Plus Adhésion 15 €

TOTAL .....

MOYEN DE PAIEMENT : chèque espèces

./.. Tourner et signer derrière s'il vous plaît

## CONDITIONS COURS DE MUSIQUE

- Les cours de musique sont réservés aux membres de l'association Horizons (l'adhésion annuelle est de 15 euros minimum pour les membres amis, elle couvre la période de septembre 2021 à août 2022).
- L'école de délivre pas de diplôme officiel.
- Les nouveaux élèves peuvent réaliser un cours d'essai sans engagement. Pour les enfants d'éveil musical, il est possible de réaliser deux cours d'essai dans certains cas (à voir avec le professeur). Le ou les cours d'essai sont payants, sauf pour les enfants d'éveil musical. Si l'élève continue l'activité, le paiement du cours sera déduit du prix total.
- Les cours sont au nombre de 30 (minimum) pour l'année, sauf pour ceux où il est mentionné 15 cours ou 10 cours dans l'année. Dans le cas d'une inscription tardive, il sera spécifié la quantité de cours dans la fiche d'inscription. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires. L'année scolaire finit mi-juin.
- L'école de musique se réserve le droit de fermer un cours s'il n'y a pas le nombre de participants minimum ou en cas de force majeure. Si l'élève n'est pas intéressé.e par un autre cours, ou n'accepte pas des modifications (durée, prix) il y a un remboursement des sommes correspondant aux cours non réalisés.
- Les tarifs réduits sont applicables sur justificatifs :  
Adultes : étudiants, bénéficiaires du RSA, ASS, API, chômeurs (allocations inférieures au SMIC). Dans le cas des enfants, ces conditions sont applicables quand les deux parents sont dans ces situations.
- Les tarifs réduits sont applicables aussi pour la deuxième inscription (musique) dans un même foyer (tarif réduit à l'inscription la moins chère).
- Une réduction est accordée aux anciens élèves de l'école de musique.
- **Autres cas particuliers ou en cas de difficulté exceptionnelle nous consulter. Des réductions sont possibles.**
- Possibilité de paiement échelonné par chèque jusqu'à 10 mois : **tous les chèques doivent être remis avec la fiche d'inscription** et seront encaissés à des dates préétablies. Les chèques doivent être à l'ordre de « **Horizons** ».
- **Nous vous demandons de faire un chèque à part pour le paiement de l'adhésion (15€).**

Vous vous engagez pour la période souscrite (l'année, les 10 cours, etc.) Il n'y a pas de remboursement des sommes réglées sauf, exceptionnellement, dans des cas de force majeure et sur justificatif : maladie grave incompatible avec l'activité, déménagement loin de Lyon pour des motifs professionnels. Les cotisations ne sont pas remboursables.

En cas de décisions de confinement du gouvernement, nous mettons en place des cours par Skype ou par Zoom en remplacement des cours présentiels.

**Lu et approuvé, le**

**signature**

## CONDITIONS COURS DE MUSIQUE

- Les cours de musique sont réservés aux membres de l'association Horizons (l'adhésion annuelle est de 15 euros minimum pour les membres amis, elle couvre la période de septembre 2021 à août 2022).
- L'école de délivre pas de diplôme officiel.
- Les nouveaux élèves peuvent réaliser un cours d'essai sans engagement. Pour les enfants d'éveil musical, il est possible de réaliser deux cours d'essai dans certains cas (à voir avec le professeur). Le ou les cours d'essai sont payants, sauf pour les enfants d'éveil musical. Si l'élève continue l'activité, le paiement du cours sera déduit du prix total.
- Les cours sont au nombre de 30 (minimum) pour l'année, sauf pour ceux où il est mentionné 15 cours ou 10 cours dans l'année. Dans le cas d'une inscription tardive, il sera spécifié la quantité de cours dans la fiche d'inscription. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires. L'année scolaire finit mi-juin.
- L'école de musique se réserve le droit de fermer un cours s'il n'y a pas le nombre de participants minimum ou en cas de force majeure. Si l'élève n'est pas intéressé.e par un autre cours, ou n'accepte pas des modifications (durée, prix) il y a un remboursement des sommes correspondant aux cours non réalisés.
- Les tarifs réduits sont applicables sur justificatifs :  
Adultes : étudiants, bénéficiaires du RSA, ASS, API, chômeurs (allocations inférieures au SMIC). Dans le cas des enfants, ces conditions sont applicables quand les deux parents sont dans ces situations.
- Les tarifs réduits sont applicables aussi pour la deuxième inscription (musique) dans un même foyer (tarif réduit à l'inscription la moins chère).
- Une réduction est accordée aux anciens élèves de l'école de musique.
- **Autres cas particuliers ou en cas de difficulté exceptionnelle nous consulter. Des réductions sont possibles.**
- Possibilité de paiement échelonné par chèque jusqu'à 10 mois : **tous les chèques doivent être remis avec la fiche d'inscription** et seront encaissés à des dates préétablies. Les chèques doivent être à l'ordre de « **Horizons** ».
- **Nous vous demandons de faire un chèque à part pour le paiement de l'adhésion (15€).**

Vous vous engagez pour la période souscrite (l'année, les 10 cours, etc.) Il n'y a pas de remboursement des sommes réglées sauf, exceptionnellement, dans des cas de force majeure et sur justificatif : maladie grave incompatible avec l'activité, déménagement loin de Lyon pour des motifs professionnels. Les cotisations ne sont pas remboursables.

En cas de décisions de confinement du gouvernement, nous mettons en place des cours par Skype ou par Zoom en remplacement des cours présentiels.

**Lu et approuvé, le**

**signature**